

Test spécifique préalable à l'inscription en 2nde PRO «Productions – Activités Hippiques »

Pour des raisons de sécurité liées à la manipulation de jeunes chevaux (débouillage), nous devons vérifier que le candidat à l'entrée en formation CGEH dispose d'une maîtrise suffisante des gestes de base.

Pour cela, un test pratique d'équitation est prévu pour les candidats ne disposant pas au moins du galop 5, en préalable à la procédure AFFELNET (juin 2025) **gérée par l'établissement de votre enfant.**

Le niveau demandé est celui du galop 5 pour une entrée en 2nde.

L'échec à ce test bloque le vœu « CGEH ».

Le succès à ce test conditionne la saisie dans AFFELNET.

Pour les candidats disposant d'un niveau d'équitation validé par un galop 4 ou moins

à réaliser :

- Reprise d'équitation (3/4 d'heure) niveau galop 4-5
- Entretien devant un jury (20 minutes)
- Test d'endurance à l'effort physique

Attention :

⇒ Vous devez présenter un certificat médical permettant la pratique intensive de l'équitation

⇒ Apporter votre tenue d'équitation (avec bombe attache 3 points ou casque)

⇒ Une convocation individuelle vous sera adressée ultérieurement par mail

Pour les candidats disposant d'un niveau d'équitation validé par un galop 5, 6 ou 7

à réaliser :

- Entretien devant un jury (20 minutes)
- Test d'endurance à l'effort physique

Ils sont dispensés de la reprise d'équitation.

Attention :

⇒ Vous devez fournir la copie du galop 5 ou plus le cas échéant

⇒ Vous devez présenter un certificat médical permettant la pratique intensive de l'équitation

⇒ Une convocation individuelle vous sera adressée ultérieurement par mail

Date du test : Samedi 5 avril 2025 (matin) au Lycée Agricole « La Cazotte »

Une session de remplacement pourra être proposée le 30 avril 2025 (matin) aux candidats indisponibles le 5 avril.

Inscriptions aux tests de présélection : Retourner la fiche contact à l'adresse mail

vs.st-affrique@educagri.fr